

RÈGLEMENT COUPE DÉPARTEMENTALE ANDRÉ ISOARDI

Récapitulatif	Article
Date limite	6
Définition compétition	1
Filet	7

Récapitulatif	Article
Handicap	4
Inscription coupe	5
Inscription équipe	9

Récapitulatif	Article
Organisation coupe	3
Prêt de joueur	8
Règles de jeu	2

Article 1 : Définition compétition

La CTSD UFOLEP Volley des Bouches du Rhône organise une coupe départementale destinée à toutes les équipes engagées dans les divisions du championnat masculin départemental 6x6 UFOLEP Volley des Bouches du Rhône.

Depuis l'édition 2009, cette coupe porte le nom de Coupe André Isoardi en la mémoire de ce responsable de l'association Marseille Est, décédé en 2008 alors qu'il animait un entraînement pour son club.

Article 2 : Règles de jeu

En ce qui concerne les règles de jeu, l'arbitrage et les feuilles de matches il faut se référer au règlement de la FFVB ainsi qu'au Règlement Général UFOLEP Volley des Bouches du Rhône.

Article 3: Organisation coupe

1ère phase (poules de brassage)

Les matches de poules ont tous lieu pendant l'inter-saison du championnat départemental UFOLEP Volley des Bouches du Rhône.

Pour constituer les poules, la CTSD procède à un tirage au sort par chapeaux (divisions) : dans une même poule il ne peut y avoir plus de 2 équipes de la même division.

Les équipes des divisions 1, 2 et 3 sont versées dans les poules de 1 à 5. Dans ces poules, les 2 premiers sont qualifiés pour les 1/8èmes de finale.

Les équipes des divisions 4, 5 et 6 sont versées dans les poules de 6 à 10. Dans ces poules, les premiers sont qualifiés pour les 1/8èmes de finale plus le meilleur deuxième.

2ème phase (élimination directe)

Un tableau des rencontres jusqu'à la finale est établi par tirage au sort.

Les matches de cette 2ème phase ont lieu pendant la 2^{nde} demi-saison du championnat départemental UFOLEP Volley des Bouches du Rhône.

Article 4: Handicap

Il est instauré un handicap entre les équipes de divisions différentes du championnat masculin départemental UFOLEP Volley des Bouches du Rhône. L'équipe qui est issue de la division la plus basse commence chacun des 4 premiers sets avec un nombre de points égal à 2 multiplié par le nombre de divisions d'écart. Pour le cinquième set cette équipe commence avec pour avantage le nombre de divisions d'écart.

Exemple: une équipe de 4^{éme} division qui joue contre une équipe de 1^{ère} division (3 divisions d'écart) commence les 4 premiers sets avec 6 points (à 0) et le cinquième avec 3 points (à 0).

Il faut prendre en compte les divisions auxquelles appartiennent les équipes durant la <u>deuxième demi-saison</u> du championnat masculin départemental UFOLEP Volley des Bouches du Rhône.

Article 5: inscription coupe

Toutes les équipes sont issues du championnat masculin départemental UFOLEP Volley des Bouches du Rhône. L'inscription des équipes du championnat masculin à cette coupe Isoardi est automatique. Une équipe qui ne souhaiterait pas participer à cette coupe doit le faire savoir à la CTSD au plus tard deux mois avant l'inter-saison du championnat masculin, c'est à dire fin

Novembre.

Article 6: Date limite

L'organisation fixée par le tableau de tirage au sort est définitive.

Tous les matches de poule devront être joués pendant l'inter-saison du championnat départemental UFOLEP Volley des Bouches du Rhône.

Article 7 : Filet

Le filet est placé à la hauteur de 2 m 43.

Article 8 : Prêt de joueur

La règle de prêt définie dans le Règlement Général UFOLEP Volley des Bouches du Rhône est autorisée.

Article 9: Inscription équipe

La composition d'une équipe en coupe Isoardi est identique à la composition de l'équipe du même nom en championnat masculin départemental UFOLEP Volley des Bouches du Rhône.

Lors de la 2^{nde} phase, une équipe ne peut pas se présenter à effectif réduit, les équipes doivent donc jouer leur match à 6 joueurs sous peine d'être déclarées forfait

